

CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2024

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-quatre le 22 janvier à 18h30 le conseil municipal convoqué le 18 janvier 2024 s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence d'Alain FRIGIOTTI, Maire

Sont présents : Mesdames et Messieurs FRIGIOTTI Alain, LEFEVRE Guillaume, COQUEREL Sandrine, DEBRAY Corinne, DUBOS Philippe, LACOFFE Laurent, DUPONT Alexandre CHAUTARD Jacqueline, DUVAL François, GUEGAN-COMBES Audrey, FIEVET Steeve

Absents excusés : DALKA Jean-Marc, FRANCHI Grégory, PLENARD Eric,

Secrétaire de séance : COQUEREL Sandrine

Accueils de loisirs – Vaudancourt

M. le maire rappelle que ça fait bientôt 1 an que la commune essaie de trouver un accord avec la commune de Vaudancourt concernant la prise en charge financière des accueils péri et extrascolaires des enfants.

A la demande du Préfet une réunion a eu lieu le 8 décembre afin de trouver un terrain d'entente dans l'intérêt des enfants. Il nous a été demandé d'établir un tableau récapitulatif de toutes nos charges de fonctionnement relatives à ces accueils puis d'en déduire nos recettes. Nous avons obtenu la validation du Trésor Public pour ce travail. Une nouvelle proposition de convention a été adressée au Maire de Vaudancourt portant sur la prise en charge du coût des accueils au prorata du nombre d'enfants de Vaudancourt sur le nombre total d'enfants. En réponse, le maire de Vaudancourt a sollicité une nouvelle réunion pour « parfaite compréhension de tous »

A ce jour aucune convention n'est signée sur la base de l'accord de principe arrêté le 8 décembre 2023 et nous sommes toujours dans l'attente du paiement de notre facture établie pour l'année 2022.

A ce jour les enfants de Vaudancourt ne sont plus accueillis au périscolaire ni au centre de loisirs.

Nous avons reçu une mise au Tribunal administratif par un parent d'élève de Vaudancourt le 11/01/2024.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide que

A compter du 01/02/2024, la commune de Vaudancourt ne participant pas financièrement aux frais de fonctionnement afférents à l'accueil des enfants de sa commune pris en charge par Courcelles-les-Gisors sur le temps du périscolaire et des périodes extrascolaires, un tarif sera majoré aux familles dépendant de la commune de Vaudancourt :

- une majoration de 130 % du tarif horaire du barème 3 de la CAF pour les accueils de loisirs
- une majoration de 12 % du prix du repas.

Pour : 11	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

Voirie chemin de la Troulette

Afin d'améliorer la voirie chemin de la Troulette, le maire présente un devis de l'Ets Lallour dont le montant s'élève à 7 248 € TTC. Les travaux consistent au remplacement de la couche de surface en un revêtement de grave mixte. Le conseil municipal après avoir délibéré est favorable aux travaux. Cette dépense sera inscrite au BP 2024 cpte 2128 op 235. Une demande de subvention sera faite à l'Etat au titre de la Detr, de la réserve parlementaire ainsi qu'au Département.

Pour : 11	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

Rajout à l'ordre du jour

Avec les dernières intempéries, le saloir a dû être changé en urgence. Coût : 1 410.67 € TTC

Cette dépense sera inscrite au BP 2024 cpte 21578 op.325. Une demande de subvention sera faite au titre de la réserve parlementaire.

Pour : 11	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

Ponts d'Inval – demande d'aide

Le coût total des travaux des ponts d'Inval s'élève à 800 578 € HT subventionnés à 80 % par la DETR

Il sera appelé pour la commune de Courcelles la somme de 23 662.24 € HT au titre des travaux et 7 806 € HT au titre des études. Ces sommes seront inscrites au BP 2024 et l'aide aux communes de 38 % sera demandée au Département.

Pour : 11	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

Les ponts devraient ouvrir au plus tard fin février.

Questions diverses

néant

La séance est levée à 19h25.